



Comment faire payer les dommages et interets

Par **rizlane**, le **25/01/2010** à **20:11**

Bonjour,

voilà mon histoire,

le tribunal civil a condamné mon ex-mari à me payer des dommages et intérêts ainsi que les frais que j'ai déjà payé à mon avocat, à l'époque des faits j'habitais à paris mais j'ai déménagé dans le mans, depuis deux ans maintenant je n'ai toujours rien eu de cet argent lorsque j'ai relancé mon avocat, il m'a dit que mon ex n'est pas solvable et que ca ne sert à rien de poursuivre cet affaire, je ne suis pas convaincue par sa réponse et je voudrai savoir si quelqu'un peut m'aider par une réponse sérieuse, sachant que je ne connais pas l'adresse de mon ex mais j'ai gardé les N° de ses compte.

Merci d'avance

Par **barry**, le **25/01/2010** à **22:06**

Bonjour

je suis dans votre cas le tribunal a ordonne des damages pour mon ex mari qui lui aussi non solvable vous pouvez saisir la civie ou la sarvi qui droit normalement vous verser une partie des damages.

A ce jour j'ai rempli ce fameux dossier depuis le 15 décembre je n'ai pas encore de réponse. reseignez vous auprès du greffe